

Bulletin officiel n° 11 du 17 mars 2011

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Allocation de recherche

Abrogation d'un arrêté

arrêté du 17-2-2011 (NOR : ESRS1100068A)

Master

Attribution du grade aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique

arrêté du 16-2-2011 (NOR : ESRS1100066A)

Enseignements secondaire et supérieur

Diplôme d'expert en automobile

Définition

arrêté du 14-2-2011 - J.O. du 4-3-2011 (NOR : ESRS1101639A)

Actions éducatives

Séminaire des Rencontres internationales de la photographie d'Arles

circulaire n° 2011-033 du 1-3-2011 (NOR : MENE1104068C)

Mouvement du personnel

Nominations

Jurys de l'Institut universitaire de France

arrêté du 21-2-2011 (NOR : ESRS1100071A)

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'IUFM de l'université de la Polynésie française

avis du 22-2-2011 (NOR : ESRS1100067V)

Enseignement supérieur et recherche

Allocation de recherche

Abrogation d'un arrêté

NOR : ESRS1100068A
arrêté du 17-2-2011
ESR - DGESIP A

Vu code de la Recherche, notamment article L. 412-2 ; décret n° 2009-464 du 23-4-2009

Article 1 - L'arrêté du 31 mars 1992 modifié par l'arrêté du 14 octobre 2004 fixant les conditions ouvrant droit à postuler une allocation de recherche est abrogé.

Article 2 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait le 17 février 2011

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Enseignement supérieur et recherche

Master

Attribution du grade aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique

NOR : ESRS1100066A
arrêté du 16-2-2011
ESR - DGESIP A3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 16 février 2011, le grade de master est conféré de plein droit, pour les sessions 2012 à 2015, aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), délivré par les écoles supérieures d'art suivantes :

- École supérieure d'art et de design d'Amiens-Métropole, option « Design » ;
- École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers, option « Art » ;
- École régionale des beaux-arts de Besançon, option « Art » et option « Communication » ;
- École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux, option « Art » ;
- École supérieure d'arts et médias Caen, Cherbourg-Octeville, option « Art » ;
- École supérieure d'art de Lorraine, option « Art » ;
- École supérieure d'art Toulon Provence Méditerranée, option « Art » ;
- École d'enseignement supérieur des beaux-arts et du spectacle vivant de Toulouse, option « Art », option « Design » et option « Communication ».

Le grade de master est conféré de plein droit, pour les sessions 2012 et 2013, aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), délivré par les écoles supérieures d'art suivantes :

- École nationale supérieure d'art de Bourges, option « Art » ;
- École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais/Cambrai, option « Communication » ;
- École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais/Dunkerque-Tourcoing, option « Art » ;
- École supérieure d'art et de design d'Orléans, option « Design » ;
- École supérieure d'art des Pyrénées, option « Art » ;
- École supérieure d'art et de design de Valenciennes, option « Art » et option « Design ».

Enseignements secondaire et supérieur

Diplôme d'expert en automobile

Définition

NOR : ESRS1101639A
arrêté du 14-2-2011 - J.O. du 4-3-2011
ESR - DGESIP

Vu décret n° 95-493 du 25-4-1995 ; arrêté du 25-4-1995 modifié ; commission professionnelle consultative « métallurgie » du 21-12-2010 ; avis du Cneser du 17-1-2011 ; avis de CSE du 27-1-2011

Article 1 - À l'article 3 de l'[arrêté du 25 avril 1995](#) susvisé :

Au lieu de : « l'unité de contrôle B composée des épreuves d'enseignement technologique »

Lire : « l'unité de contrôle B composée d'une épreuve d'enseignement technologique ».

Article 2 - Dans le règlement d'examen figurant à l'annexe II de l'arrêté du 25 avril 1995 susvisé, les dispositions relatives à l'unité de contrôle B sont remplacées par les dispositions figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3 - La définition de l'unité B figurant à l'annexes II de l'arrêté du 25 avril 1995 susvisé est remplacée par la définition figurant en annexe du présent arrêté.

Article 4 - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 14 février 2011

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

Patrick Hetzel

Nota : Le présent arrêté et son annexe seront mis en ligne sur les sites <http://www.education.gouv.fr> et <http://www.enseignementsup.recherche.gouv.fr>

Annexe II Règlement d'examen

| Intitulé | Forme | Durée | Coef. |
|--|--------|-------|-------|
| Unité de contrôle B - Analyse des systèmes et contrôle des performances | Écrite | 6 h | 1 |

Définition de l'unité B

1 - Contenu de l'épreuve

L'épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences :

C1A - Identifier les différentes fonctions d'un système ou sous-système appartenant au véhicule et les structures correspondantes.

C4A - Proposer et élaborer des procédures de remise en état.

2 - Conditions de réalisation

Le support de l'épreuve est un dossier technique relatif à un système ou un sous-système appartenant au véhicule, à son environnement ou aux équipements d'atelier. Une problématique en relation avec ce dossier est clairement énoncée. L'ensemble des questions posées doit permettre au candidat de répondre à cette problématique. Il y a lieu de favoriser autant que possible l'indépendance des questions. Le candidat est en totale autonomie.

3 - Mode d'évaluation

Forme ponctuelle

Épreuve écrite ; durée 6 heures. Coefficient : 1

Enseignements secondaire et supérieur

Actions éducatives

Séminaire des Rencontres internationales de la photographie d'Arles

NOR : MENE1104068C
circulaire n° 2011-033 du 1-3-2011
MEN - DGESCO B3-4

Texte adressé aux préfètes et préfets de région (directions régionales des affaires culturelles et directions régionales de l'agriculture et de la forêt) ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale ; aux chefs d'établissement d'enseignement ; aux directrices et directeurs des centres régionaux de documentation pédagogique

I - Descriptif

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative ; le ministère de la Culture et de la Communication ; le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire ; l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, sous la tutelle du ministère chargé de la Jeunesse ; la Ligue de l'enseignement ; la Maison du geste et de l'image et l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles sont partenaires des Rencontres internationales de la photographie d'Arles.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans le plan de développement de l'éducation artistique et culturelle, au titre de la pratique artistique, de la rencontre avec les artistes et les œuvres et de la formation continue ([circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008](#)). Il se justifie également par la place de l'image et de la photographie, en particulier dans les pratiques sociales actuelles, dans le cadre pédagogique du 5ème pilier du socle commun de connaissances et de compétences concernant la culture humaniste : « lire et utiliser différents langages, en particulier les images, [...] les représentations d'œuvres d'art [et] les photographies [...] » ([décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006](#)).

Dans ce contexte, le séminaire a pour objectif d'offrir un cadre de réflexion théorique et pédagogique à un public sensibilisé à l'éducation à l'image. Il contribue au développement d'un réseau de formateurs et de personnels d'encadrement susceptibles de relayer les informations dans les académies et d'organiser, à quelque niveau que ce soit, une éducation à l'image photographique, tant théorique que pratique.

II - Organisation

Le séminaire d'Arles est organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (direction générale de l'enseignement scolaire, inspection générale de l'Éducation nationale), le réseau Scérén-CNDP (Services culture éditions ressources pour l'Éducation nationale - Centre national de documentation pédagogique), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, sous la tutelle du ministère chargé de la Jeunesse, le ministère de la Culture et de la Communication, la Ligue de l'enseignement, la Maison du geste et de l'image, l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles et les Rencontres internationales de la photographie d'Arles.

Le séminaire se déroulera du 10 au 12 juillet 2011 au théâtre municipal d'Arles.

Il s'adresse aux cadres des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, de la Culture et de la Communication et de ses établissements publics ; aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs de l'Éducation nationale ; aux conseillers pédagogiques pour les arts visuels ; aux formateurs du second degré ; aux professeurs relais dans les académies ; aux professeurs des instituts universitaires de formation des maîtres ; aux professeurs des universités ; aux cadres des réseaux d'éducation populaire ; aux artistes et professionnels de la culture.

Dans chaque académie, pour les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, les candidatures seront adressées aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux chargés des arts plastiques et de l'histoire des arts, puis transmises à la Ligue de l'enseignement. Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site Éduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid47928/seminaire-des-rencontres-photographiques-d-arles.html>

III - Thème du séminaire : « Photographie : vers d'autres frontières ? »

Le séminaire se propose d'étudier les multiples formes de la photographie contemporaine. À travers les confrontations et les hybridations des genres artistiques, une exploration de ces nouveaux territoires sera menée par divers intervenants. Ce séminaire traitera ainsi des apports de plusieurs champs disciplinaires, conformément aux orientations indiquées dans le cadre de l'enseignement de l'histoire des arts. Il prendra également appui sur des réflexions et expériences issues de pratiques menées par les différents partenaires.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Mouvement du personnel

Nominations

Jurys de l'Institut universitaire de France

NOR : ESRS1100071A
arrêté du 21-2-2011
ESR - DGESIP/DGRI A2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 21-2-2011, le jury des membres seniors de l'Institut universitaire de France prévu à l'article 5 du règlement intérieur est composé des personnalités désignées ci-après

En qualité de titulaires

- Rémi Abgrall, professeur des universités à l'institut polytechnique de Bordeaux ;
- Luis Adao da Fonseca, professeur à l'université de Porto (Portugal) ;
- Frédéric Monsieur Barbier, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- John Bell, professeur à l'université de Cambridge (Royaume-Uni) ;
- Mercedes Blanco, professeure des universités à l'université Paris IV ;
- Monsieur Claude Boutron, professeur des universités à l'université Grenoble I ;
- Pedro Cardim, professeur associé à l'université nouvelle de Lisbonne (Portugal) ;
- Gustavo Cardoso, professeur à l'institut des sciences du travail et de l'emploi - institut universitaire de Lisbonne (Portugal) ;
- Monsieur Dominique Cerveau, professeur des universités à l'université Rennes I ;
- Madame Dominique Chandesis, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Christophe Charle, professeur des universités à l'université Paris I ;
- Richard Cooper, professeur à l'université d'Oxford (Royaume-Uni) ;
- Monsieur René De Borst, professeur à l'université de technologie d'Eindhoven (Pays-Bas) ;
- David Encaoua, professeur émérite de l'université Paris I ;
- Luc Foisneau, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Élisabeth Giacobino, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Nicolas Glaichenhaus, professeur des universités à l'université de Nice ;
- Monsieur Michel Gras, directeur de l'École française de Rome (Italie) ;
- Suzy Halimi, professeure émérite de l'université Paris III ;
- Annick Harel-Bellan, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Jean-Pierre Henry, directeur de recherche émérite du Centre national de la recherche scientifique ;
- Monsieur Andreas Kahlitz, professeur à l'université de Cologne (Allemagne) ;
- Monsieur Gabor Klaniczay, professeur à l'université d'Europe centrale de Budapest (Hongrie) ;
- Martine Labbé, professeure à l'université libre de Bruxelles (Belgique) ;
- Maria Teresa Lago, professeure à l'université de Porto (Portugal) ;
- Jean-Dominique Lebreton, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Gérard Lenclud, directeur de recherche honoraire du Centre national de la recherche scientifique ;
- Riccardo Leonardi, professeur à l'université de Brescia (Italie) ;
- Jean-Yves Marzin, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Bernard Meunier, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Horst Möller, professeur à l'université Ludwig-Maximilian de Munich (Allemagne) ;
- Alain Montandon, professeur émérite de l'université Clermont-Ferrand II ;
- Glenn Most, professeur à l'université de Chicago (États-Unis) et à l'École normale supérieure de Pise (Italie) ;
- Salikoko Mufwene, professeur à l'université de Chicago (États-Unis) ;
- Antoine Petit, professeur des universités à l'École normale supérieure de Cachan, directeur général adjoint de l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique ;
- Otto Pfersmann, professeur des universités à l'université Paris I ;
- Monsieur Michel Picuch, professeur des universités à l'université Nancy I ;
- Gilles Pijaudier-Cabot, professeur des universités à l'université de Pau ;
- Olga Pombo, professeure à l'université de Lisbonne (Portugal) ;
- Lena Sanders, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Jean-Marie Schaeffer, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Martin Schröder, professeur à l'université de Nottingham (Royaume-Uni) ;
- Monsieur Jay Siegel, professeur à l'université de Zurich (Suisse) ;
- Philippe Simler, professeur émérite de l'université de Strasbourg ;
- Catherine Thinus-Blanc, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;

- Philippe Vendrix, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Marcello Verga, professeur à l'université de Florence (Italie) ;
- Bernard Walliser, professeur honoraire à l'École nationale des ponts et chaussées ;

En qualité de suppléants

- Jean-Marie Hombert, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Philippe Urfalino, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Claire Voisin, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique.

Le jury des membres seniors est présidé par Élisabeth Giacobino.

Le jury des membres juniors de l'Institut universitaire de France prévu par l'article 5 du règlement intérieur est composé des personnalités désignées ci-après :

En qualité de titulaires

- Madame Élisabeth André, professeure à l'université d'Augsburg (Allemagne) ;
- Olivier Beaud, professeur des universités à l'université Paris II ;
- Wladimir Berelowitch, professeur à l'université de Genève (Suisse) ;
- Jean Bertoin, professeur des universités à l'université Paris VI ;
- Mireille Blanchard-Desce, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Luc Borot, directeur de la Maison française d'Oxford (Royaume-Uni) ;
- Pierre Caizergues, professeur émérite de l'université Montpellier III ;
- Olivier Chaline, professeur des universités à l'université Paris IV ;
- Élisabeth Charlaix, professeure des universités à l'université Lyon I ;
- Gérard Chastagnaret, professeur des universités à l'université Aix-Marseille I ;
- Catherine Dargemont, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Bénédicte Dargent, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Suzanne de Cheveigné, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Magali Deleuil, professeure des universités à l'université Aix-Marseille I ;
- Maria-Gabriella Di Benedetto, professeure à l'université de Rome La Sapienza (Italie) ;
- Guy Di Meo, professeur des universités à l'université Bordeaux III ;
- Monsieur Pascal Dumy, professeur des universités à l'université Grenoble I ;
- Bernard Durand, professeur émérite de l'université Montpellier I ;
- François Favory, professeur des universités à l'université de Besançon ;
- Monsieur Tim Freytag, professeur à l'université Albert-Ludwig-de-Freiburg (Allemagne) ;
- Pierre-Henri Gouyon, professeur au Museum national d'histoire naturelle ;
- Roger Guillard, professeur des universités à l'université de Dijon ;
- Jean Hindriks, professeur à l'université catholique de Louvain (Belgique) ;
- Petr Horak, professeur à l'université de Pardubice (République tchèque) ;
- Christina Howells, professeure à l'université d'Oxford (Royaume-Uni) ;
- Frédéric Hurlet, professeur des universités à l'université de Nantes ;
- Monsieur Stéphane Jaffard, professeur des universités à l'université Paris XII ;
- Stavros Katsane Vas, professeur des universités à l'université Paris VII ;
- Alexey Kavokin, professeur à l'université de Southampton (Royaume-Uni) ;
- Monsieur Lyesse Laloui, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse) ;
- Laurent Larger, professeur des universités à l'université de Besançon ;
- Madame Michèle Leduc, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Maria Luisa Lima, professeure associée à l'institut des sciences du travail et de l'emploi -institut universitaire de Lisbonne (Portugal) ;
- François Loeser, professeur à l'École normale supérieure ;
- Rémi Losno, professeur des universités à l'université Paris VII ;
- Monsieur Vêlayoudom Marimoutou, directeur de l'Institut français de Pondichéry (Inde) ;
- Vincenzo Marinari, professeur à l'université de Rome La Sapienza (Italie) ;
- Monsieur Stephan Martens, professeur des universités à l'université Bordeaux III ;
- Monsieur Paul Mc Millan, professeur à l'University College de Londres (Royaume-Uni) ;
- Madame Gretty Mirdal, professeure à l'université de Copenhague (Danemark) ;
- Pierre Moeglin, professeur des universités à l'université Paris XIII ;
- John Morgan, professeur à l'université de Swansea (Royaume-Uni) ;
- Martin Nejedly, professeur à l'université Charles de Prague (République tchèque) ;
- Gilles Pollet, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Lyon ;
- Jean-Paul Pouget, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Michael Rapoport, professeur à l'université de Bonn (Allemagne) ;
- Monsieur Michel Senellart, professeur des universités à l'École normale supérieure de Lyon ;
- Florent Soubrier, professeur des universités à l'université Paris VI, praticien hospitalier ;
- Christine Sukic, professeure des universités à l'université de Reims ;

- Jenaro Talens, professeur à l'université de Genève (Suisse) ;
- Jeannot Trampert, professeur à l'université d'Utrecht (Pays-Bas) ;

En qualité de suppléants

- Bruno Chaudret, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ;
- Maxime Crochemore, professeur émérite de l'université de Marne-la-Vallée ;
- Mme Sylviane Muller, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique.

Le jury des membres juniors est présidé par Madame Gretty Mirdal.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur de l'IUFM de l'université de la Polynésie française

NOR : ESRS1100067V

avis du 22-2-2011

ESR - DGESIP A3

Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres d'école interne de l'université de la Polynésie française sont déclarées vacantes à compter du 1er août 2011.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'Éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur sur proposition du conseil d'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois (sous réserve de l'application des dispositions du [décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996](#)). Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la présidente de l'université de la Polynésie française, BP 6570-98702 Faa'a, Tahiti, Polynésie française, ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : drh@upf.pf.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.